

**Tableau n° 29**  
**Le furfural et l'alcool furfurylique**

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Rhinite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	15 jours	Travaux exposant aux émanations de furfural et d'alcool furfurylique utilisés comme : - Solvants, réactifs ; - Agents de synthèse des pesticides, de médicaments ou de matières plastiques en particulier pour la préparation et l'utilisation de moules en fonderie ; - Accélérateurs de vulcanisation du caoutchouc.
- Asthme confirmé par épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après une nouvelle exposition.		
- Conjonctivite récidivante après une nouvelle exposition.		
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané positif au produit manipulé.	30 jours	